Demande de propositions (DP) selon la Méthode concurrentielle 1 de la méthode d'approvisionnement en Services d'aide temporaire (SAT) pour la région de la capitale nationale (RCN)

Table des matières

PARTIE A: Renseignements généraux

PARTIE B: Besoin

PARTIE C : Méthode de sélection

PARTIE D : Clauses du contrat subséquent

Annexe A : Énoncé des travaux Annexe B : Base de paiement

Annexe C : Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

PARTIE E : Formulaire de réponse des soumissionnaires

PARTIE A: Renseignements généraux

Cette demande est émise par le ministère suivant : Ministère de la Défense Nationale (MDN)

Le numéro de référence de la demande de propositions (DP) pour la présente invitation est: S4512458

Les conditions énoncées dans l'<u>arrangement en matière d'approvisionnement numéro pour les services d'aide temporaire dans la région de la capital nationale</u>, entre le titulaire de l'AMA et l'État, représenté par le ministre de Travaux publics et services gouvernementaux (TPSGC), sont incorporées dans la présente. Le titulaire de l'AMA s'engage à vendre et à fournir au ministre, aux conditions énoncées dans le présent document, y compris les pièces jointes, les services énumérés dans le présent document et sur toute feuille jointe, aux prix indiqués. Les réponses à une demande de propositions par un titulaire d'AMA seront considérées comme une offre de vente.

Le document <u>2003 Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels</u> (2022-03-29) est incorporé par renvoi dans la présente avec la modification suivante : conformément à la soussection « 05 Soumission des offres », les soumissions présentées dans le cadre de cette demande de propositions resteront ouvertes pour acceptation pendant une période de 15 jours.

1. Demande de soumissions

Ministère de la Défense Nationale (MDN) a un besoin pour des services dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les SAT dans la RCN. Ce besoin s'adresse aux titulaires d'AMA sélectionnés suivants :

A Hundred Answers Inc.

ADGA Group Consultants Inc.

Advanced Chippewa Technologies Inc.

Calian Ltd.

DLS Technology Corporation

Makwa Resourcing Inc. and Koroc Consulting Inc. in JOINT VENTURE

MARKETBRIDGE TECHNOLOGIES, INC.

Modis Canada Inc

Olav Consulting Corp

Quantum Management Services Limited / Les services de gestion Quantum Limitée

S.I. SYSTEMS ULC

SEASI Consulting Inc.

T.E.S. Contract Services INC.

TECH4SOFT INC., Expertise Technology Consulting Inc., in joint venture

Watershed Information Technology Inc.

Le nom et les coordonnées de l'autorité contractante se trouvent à la partie D : Clauses du contrat subséquent.

2. Date et heure d'échéance de la présentation des réponses à la demande de soumissions

Les réponses doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>CFSGO-GTemporaryHelp-GSFCO-Gdaidetemporaire@forces.gc.ca</u>

Transmettre les réponses au plus tard à la date suivante : 17 juillet 2023 Transmettre les réponses avant l'heure de fermeture suivante : 9:00AM HNE Les soumissionnaires doivent acheminer toute demande de renseignements à l'adresse courriel cidessus. Un « Formulaire de réponse des soumissionnaires » se trouve à la partie E du présent document.

PARTIE B: Besoin

1. Énoncé des travaux

Les travaux à être entrepris sont indiqués ci-dessous ainsi que dans l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A à la Partie D.

2. Durée estimative du contrat

La durée estimée du contrat est du <u>24 juillet 2023 au 21 juin 2024.</u> La durée du contrat est <u>48 semaines.</u>

3. Catégorie de ressource requise

Le tableau qui suit est établi afin d'informer le soumissionnaire du besoin, en indiquant le volet, la catégorie, et le niveau d'expertise de la ressource, la nécessité d'être bilingue (oui/non), le nombre de référence requise, la nécessité d'une entrevue, le nombre d'heures estimé par ressource et le nombre maximale de curriculum vitae accepté(s) pour répondre au besoin.

Catégorie de ressource	Niveau d'expertise requise	La resource doit-elle être bilingue (O/N)		Entrevue requise (O/N)
5.1 Informatique, Soutien aux applications	Principal	N	0	Υ

Nombre estimé d'heures totales par ressource	Nombre maximal de curriculum vitae accepté(s) pour répondre au besoin
1,725	3

^{***} Veuillez fournir des références pouvant valider l'exactitude des informations soumises en réponse à la sollicitation.

Le tableau suivant sert à indiquer au fournisseur quelles compétences linguistiques sont nécessaires de la part de l'entrepreneur.

Langue (anglais essential, français essential ou bilingue)	Oral	Compréhension	Écrit
Anglais essentiel	Avancé	Avancé	Avancé

4. Lieu de travail

Carling Campus - 60 Moodie Dr, Ottawa, ON

5. Exigences relatives en matière de voyage

Y a-t-il des exigences en matière de voyage prévues dans le contrat résultant ? Non

6. Exigences relatives à la sécurité

- 6.1 Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à l'annexe C;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à l'annexe C:
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
 - d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à l'annexe C, si une exigence de sauvegarde des documents est indiquée;
 - e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, si une exigence de sauvegarde des documents est indiquée.
- 6.2 On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 6.3 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats.

7. Utilisation des équipements de protection individuelle et lignes directrices en matière de santé et de sécurité au travail (SST)

7.1 Le(s) équipement(s) de protection individuelle suivant(s) est/sont nécessaire(s) pour le travail sur site :

Masque couvrant le visage

Il incombe au soumissionnaire d'inclure le coût associé à la fourniture d'équipements de protection individuelle pour ses ressources dans ses tarifs horaires tout compris pour la durée du contrat.

PARTIE C : Méthode de sélection

1. Méthode de sélection

Ressource appropriée [choix sélectif]

Pour être déclarée conforme, une soumission doit :

i. respecter toutes les exigences de DP

- ii. inclure un prix total de moins de 400 000 \$ (services, frais de déplacements et subsistances et taxes applicables inclus)
- iii. satisfaire à tous les critères obligatoires minimaux pour la catégorie de SAT mentionnée à la partie B
- iv. respecter tous les critères d'évaluation techniques obligatoires identifiés, et le cas échéants aussi, ceux spécifiés ci-dessous
- v. proposer un prix qui se situe dans une plage entre -20 % et +20 % du taux horaire médian total lorsqu'au moins trois soumissions sont reçues et répondent aux critères obligatoires. Lorsque seulement deux soumissions répondent aux critères obligatoires, la soumission ayant le prix total le plus élevé peut être retenue si le prix proposé est à l'intérieur d'une fourchette maximale de 25 % du prix de la soumission la plus basse

Les soumissions qui ne respectent pas les critères i), ii), iii), iv) ou v) seront jugées non recevables. Les c<u>ritères minimaux obligatoires</u> pour les catégories de SAT se trouvent sur le s<u>ite Web des SAT pour la RCN</u>.

Évaluation des ressources - critère(s) obligatoire(s) supplémentaire(s) :

Catégorie	Critères obligatoires supplémentaires (maximum de 2 critères supplémentaires)	Renvoi à la proposition [renseignement devant être ajouté par le soumissionnaire]
O1	Doit détenir les éléments suivants :	renseignement devant être ajouté par le soumissionnaire
O2	Doit clairement démontrer 5 années d'expérience au cours des 7 dernières années en Microsoft Dynamics CRM dans l'exécution des tâches suivantes : • Personnalisation, flux de travail, configuration et intégrations JavaScript, SQL, PowerShell et .NET • Intégrations, migrations, développement et déploiement de SharePoint 2013 (ou version supérieure) et Dymanics CRM • Développement de plugiciels et d'assemblages de flux de travail personnalisés avec génération et consommation d'API CRM	renseignement devant être ajouté par le soumissionnaire
	*La vérification des références sera effectuée pour confirmer les renseignements fournis (types de tâches, vérification de l'achèvement, respect des échéanciers).	

Le soumissionnaire doit démontrer clairement comment il répond à chaque critère obligatoire. Les soumissionnaires sont informés que le fait d'énumérer uniquement l'expérience sans fournir de renseignements à l'appui, ou de réutiliser la même formulation que celle de la DP, ne sera pas considéré comme étant « démontré » aux fins de cette évaluation.

Pour chaque curriculum vitae soumis, le soumissionnaire doit s'assurer que :

- le nom de la personne proposée est clairement indiqué
- le curriculum vitae indique clairement où, quand et comment les qualifications et l'expérience déclarées par la personne ont été acquises, incluant les coordonnées d'une personne qui pourrait confirmer les renseignements
- le curriculum vitae démontre clairement les tâches et la pertinence par rapport aux exigences

En outre, les soumissionnaires sont également informés que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont la période chevauche celle d'un autre projet ne seront comptés qu'une seule fois.

La soumission conforme correspondant le mieux à un ou plusieurs des justifications pour la ressource appropriée ci-dessus seront sélectionnées pour l'attribution d'un contrat.

Justifications autorisées pour la sélection de la ressource appropriée

Selon la méthode de sélection de la ressource appropriée Ministère de la Défense Nationale (MDN) déterminera quelle soumission sera retenue parmi toutes les soumissions jugées recevables. Une ou plusieurs des justifications identifiées ci-dessous serviront à choisir le soumissionnaire retenu selon la méthode de sélection de la ressource appropriée :

- Formation spécialisée qui améliorera la qualité des services offerts
- Attestations supplémentaires qui amélioreront la qualité des services offerts
- Expérience supplémentaire en vue de l'amélioration de la qualité des services offerts
- Connaissance des politiques ou procédures gouvernementales en vue de l'amélioration de la qualité des services offerts
- Meilleure connaissance d'une ou des deux langues officielles qui améliorera la qualité des services offerts

Des entrevues pourraient être organisées afin de choisir la meilleure ressource parmi les soumissions jugées recevables aux règles identifiées ci-dessus.

La soumission recevable correspondant le mieux à une ou plusieurs des justifications ci-dessus seront sélectionnées pour l'attribution d'un contrat.

1.1 Exemple de la méthode de sélection – Choix sélectif

Catégorie	Soumission A	Soumission B	Soumission C	Soumission D	Prix médian	Prix le plus bas
Commis à la saisie des données (subalterne)	25,00 \$	21,87 \$	18,00 \$	26,00 \$	23,44 \$	18,00 \$

Le prix médian est calculé comme suit :

Classer les soumissions par ordre croissant : 18 \$, 21,87 \$, 25 \$ et 26 \$

Le prix médian = $\{(n + 1) \div 2\}$, où « n » correspond au nombre de soumissions = $\{(4 + 1) \div 2\}$ = 2,5

21,87 \$ arrive en deuxième position et 25 \$, en troisième. Donc 2,5 correspond au prix à mi-chemin entre les deux = **23,44 \$**.

Catégorie	Limite inférieure de la médiane (- 20 %)	Limite supérieure de la médiane (+20 %)	Dans la fourchette des médianes	Prix le plus bas +25 %	Dans la fourchette de 25 %
Commis à la saisie des données (subalterne)	18,75 \$	28,12 \$	A, B et D	22,50 \$	B et C.

<u>Situation où la plage médiane est inefficace (toutes les soumissions recevable se situent à l'extérieur de la plage médiane) :</u>

Uniquement lorsque trois soumissions recevables ou plus donnent lieu à une bande médiane qui exclut tous les soumissionnaires, le Canada peut, sans y être obligé, soit annuler la demande de proposition et lancer une nouvelle demande, soit décider de sélectionner un soumissionnaire parmi toutes les soumissions autrement receavables en utilisant une ou plusieurs des cinq justifications pour la méthode de la ressource appropriée.

En outre, le Canada peut, sans y être obligé, exiger des renseignements supplémentaires pour soutenir les taux horaires. Si le Canada demande une justification des taux horaires, le soumissionnaire doit fournir au moins une facture (faisant référence à un numéro de contrat ou à un autre identificateur de contrat unique) qui démontre que le soumissionnaire a fourni et facturé un client (avec lequel il n'a aucun lien de dépendance) pour des services semblables aux services qui seraient fournis dans le cadre du contrat proposé avec le Canada.

2. Dans le cas d'une ressource identique ou de ressources identiques proposées par plus d'un soumissionnaire

Après validation du consentement ou de la preuve d'emploi, si la ressource proposée par le soumissionnaire retenu se retire ou devient incapable de fournir les services avant l'attribution du contrat, cette ressource ne sera plus prise en compte pour aucun autre soumissionnaire ayant proposé cette même ressource pour l'exécution du contrat.

3. Remplacement d'une ressource avant l'attribution du contrat

Si la ressource proposée par le soumissionnaire retenu et recommandée pour l'attribution du contrat se retire et/ou devient incapable de fournir ses services pour l'exécution du contrat, à tout moment entre la date et l'heure de clôture de la DP et l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit immédiatement informer l'autorité contractante de la raison de son remplacement.

Le soumissionnaire doit proposer, au même taux horaire que celui indiqué dans sa soumission, un remplaçant qui doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires contenues dans la demande de propositions et, le cas échéant, obtenir une note égale ou supérieure à celle obtenue par la ressource initialement proposée pour les critères cotés de la demande de propositions. À la demande de l'autorité contractante et dans le délai imparti (au moins 1 jour ouvrable), le soumissionnaire doit fournir les informations nécessaires pour permettre l'évaluation du remplaçant, y compris, mais sans s'y limiter, son nom, ses qualifications, son expérience. Si le soumissionnaire ne répond pas à la demande, sa soumission sera déclarée non recevable.

4. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

Les fournisseurs éventuels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du contrat, inclusivement.

Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site internet Achats et ventes, à la rubrique « Processus de contestation des

soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

Les soumissionnaires devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les soumissionnaires devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE D : Clauses du contrat subséquent

Les modalités et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1.0 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

2.0 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les modalités et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Services publics et Approvisionnement Canada.

2.1 Conditions générales

Le document <u>2010B (2022-12-01) Conditions générales : Services professionnels (complexité moyenne)</u> s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

3.0 Clauses du contrat subséquent de SAT

Les modalités du contrat subséquent énumérées dans l'<u>AMA</u> des SAT pour la RCN s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4.0. Exigences relatives à la sécurité

Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien : dossier S4512458 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) liste des exigences relatives à la sécurité des services professionnels centralisés #19

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau secret, délivrée par le Programme de Sécurité des Contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **protégés**/classifiés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent **tous** détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **fiabilité ou secret** tel que requis, délivrée ou approuvée par le PSC. TPSGC
- L'entrepreneur ou l'offrant ne doit pas emporter de renseignements protégés/classifiés hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **ne** doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C
 - b. du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition)

4.1 Utilisation de l'équipement de protection individuelle et lignes directrices en matière de santé et de sécurité au travail (SST)

L'entrepreneur garantit que ses ressources suivront à tout moment les directives SST en vigueur sur le lieu de travail pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit de modifier les lignes directrices en matière de SST, au besoin, pour y inclure toute recommandation future proposée par les organismes de santé publique.

5.0 Durée du contrat

5.1 Période du contrat

[À insérer à l'attribution du contrat]

5.2 Durée maximale des contrats

Un contrat attribué dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour des services d'aide temporaire (RCN) ne doit pas dépasser 48 semaines consécutives, y compris toutes les absences.

À titre exceptionnel seulement, un contrat peut être modifié pour prolonger la durée d'une période de mission jusqu'à un maximum de 24 semaines consécutives au-delà de la limite de 48 semaines consécutives. La durée totale de la prolongation ne doit pas dépasser 72 semaines consécutives. Les prolongations au-delà de 48 semaines ne doivent être accordées qu'à condition que les exigences suivantes soient respectées :

- la durée de la période d'affectation, y compris toute modification contractuelle qui a une incidence sur la période d'affectation, doit être de plus de 40 semaines consécutives
- ii. la modification visant à prolonger la durée de la période d'affectation doit être émise après les 40 premières semaines consécutives de la période d'affectation
- iii. l'autorité contractante doit aviser le responsable des SAT (RCN) de la modification émise par courriel dans les deux jours ouvrables suivant la modification.

L'entrepreneur convient que, durant la période de prolongation du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables telles que définies dans l'annexe B : Base de paiement.

6.0 Responsables

6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

[À insérer à l'attribution du contrat]

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus en réponse à des demandes ou à des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

[À insérer à l'attribution du contrat]

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.3 Représentant de l'entrepreneur

[Le nom et les coordonnées du représentant du soumissionnaire retenu seront insérés dans ce champ à l'attribution du contrat.]

7.0 Divulgation proactive des marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u>, l'entrepreneur a convenu que ces renseignements seront affichés sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive des marchés, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

8.0 Paiement

8.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé pour les heures réellement travaillées aux taux horaires fermes indiqués dans l'annexe B, Base de paiement. L'entrepreneur recevra un montant minimum pour la première demi-heure, calculée à partir de l'heure d'arrivée de l'employé de l'entrepreneur sur place. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

8.1.1 Frais de déplacement et de subsistance

Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur pour :

- i) les services fournis dans la région de la capitale nationale (RCN). La RCN est définie dans la *Loi sur la capitale nationale (Lois révisées du Canada)*,1985, chap. N-4, art. 2. Elle peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-4/;
- ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la région de la capitale nationale.

8.2 Modalité de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur sur une base mensuelle pour les travaux effectués au cours du mois visé par la facture, conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète et tout autre document requis par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation fournies à l'article 8.2.1 ci-dessous;
- tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;

les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada

8.2.1 Factures

L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour certification et paiement :

[À insérer à l'attribution du contrat]

9.0 Conformité aux attestations

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournit par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat et la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

9.1 Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

10.0 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre ces parties seront déterminées par ces lois. [Cette clause peut être modifiée par l'entrepreneur avant l'attribution du contrat]

11.0 Ordre de priorité des documents

En cas de contradiction dans le libellé des textes énumérés dans la liste qui suit, c'est le libellé du document qui figurera en premier dans la liste l'emportera sur celui de tout autre document figurant par la suite dans ladite liste.

- 1. les article de la convention
- 2. les clauses du contrat résultant de l'AMA des SAT pour la région de la capitale nationale (RCN)
- le document <u>2010B (2022-12-01) Conditions générales : Services professionnels (complexité</u> moyenne)
- 4. l'annexe A : Énoncé des travaux
- 5. l'annexe B : Base de paiement
- 6. la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (s'il y a lieu)
- 7. la soumission de l'entrepreneur datée du _____ [la date sera inscrite à l'attribution du contrat]

12.0. Vérification discrétionnaire – biens ou services non commerciaux

Le profit estimatif compris dans l'attestation de prix ou de taux fourni par l'entrepreneur peut être vérifié par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur a été payé conformément aux conditions du contrat. La vérification des comptes a pour but de déterminer si le profit réel réalisé à la suite du contrat, s'il en existe un seul, ou si le profit global réel réalisé par l'entrepreneur à la suite d'un ensemble de contrats négociés à prix ferme et à taux fixes basés sur le temps exécuté pendant une période précise et choisie, est raisonnable et justifié par rapport au profit estimatif indiqué dans une ou des attestations de prix ou de taux antérieurs.

Si la vérification démontre que le profit réel n'est pas raisonnable et justifié, comme défini ci-dessus, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le trop payé.

13.0 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration relatives aux ressortissants étrangers qui doivent séjourner temporairement au Canada pour exécuter le contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada, pour exécuter le contrat, il devrait communiquer immédiatement avec le bureau régional de Service Canada le plus près, pour obtenir des renseignements sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada en ce qui concerne la délivrance d'un permis de travail temporaire à un ressortissant étranger. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

14.0 Règlement des différends

(a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du contrat et après

- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du contrat, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site internet Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends »

15.0 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

16.0 Loi sur la production de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

ANNEXE A - Énoncé des travaux

1. Portée

Le Directeur – Gestion des applications, intégration et innovation (D Gest AII) demande un (1) 5.1 spécialiste en matière de soutien des applications pour aider et soutenir les systèmes de gestion des cas d'inconduite à haute visibilité plate-forme Microsoft Dynamics CRM.

1.1. Objectif

Faire appel à un développeur de gestion de cas Microsoft Dynamics CRM expérimenté qui sera responsable de la conception et du développement de solutions personnalisées au sein de la plate-forme Dynamics 365 CRM.

1.2. Contexte

Le D Gest AII est responsable de la planification stratégique et de l'intégration du portefeuille d'application du DGSAE, y compris la gestion de l'intégration opérationnelle technique au sein de la division, du développement et du soutien des applications adaptées, des services de la base de données, de la sécurité des applications et de la veille stratégique. Les travaux visent à fournir des solutions Microsoft Dynamics CRM adaptées à la série d'applications sur l'inconduite du Ministère.

2. Exigence

2.1. Portée des travaux

Exigence – fournir un soutien stratégique et opérationnel dans l'ensemble du CVDS. Le D Gest All travaille directement avec les clients et les services horizontaux du ministère de la Défense nationale (MDN) pour planifier des projets, établir les besoins, évaluer la sécurité et l'autorisation (ESA), élaborer des artefacts et communiquer l'état d'avancement du projet à la haute direction.

On a besoin d'un développeur pour :

- recueillir et traduire les besoins opérationnels et les spécifications fonctionnelles en applications testées et opérationnelles
- participer au codage et au développement des composants d'application, aux nouvelles fonctionnalités et à la maintenance des composants existants
- créer des modules de code, ainsi que tous les scripts système nécessaires et modules .NET (C#)
- soutenir la conception, le développement, l'essai des unités et des systèmes, ainsi que le déploiement des applications

Frais de déplacement et coût des heures supplémentaires

Aucuns frais de déplacement et/ou d'heures supplémentaires ne seront requis pour l'exécution des tâches; ces frais ne seront donc pas remboursés.

2.2. Tâches

La personne doit exécuter les tâches ci-dessous pendant toute la durée du contrat :

- Développeur :
 - Contribuer au développement de la configuration de l'application Microsoft Dynamics CRM 365
 - Soutenir l'analyse, la conception et la mise en œuvre des améliorations pour répondre aux besoins opérationnels
 - Effectuer une analyse technique et des causes fondamentales des problèmes, formuler des recommandations de correction
 - Créer des instructions permanentes d'opération et des documents sur les solutions et remplir les bases de données de connaissances, les plans d'essais et les résultats
 - o Produire de la documentation à l'appui des plans de déploiement d'applications
 - o Élaborer et mettre à jour les documents techniques
 - o Participer aux réunions, au besoin
 - Préparer et fournir des rapports d'étape au gestionnaire de projet

2.3. Langue de travail

Toutes les tâches et tous les produits livrables doivent être réalisés en anglais. Les ressources doivent maîtriser l'anglais. On entend par « maîtriser », la capacité de communiquer de vive voix ou par écrit, sans aide et en faisant peu d'erreurs.

2.4. Lieu de travail

La ressource de l'entrepreneur devra travailler à distance. La ressource pourrait être appelée à travailler sur place à l'occasion et ce travail serait effectué selon les règles du gouvernement du Canada en matière de santé et de sécurité. La ressource devra à l'occasion assister à divers types de réunions.

Le MDN et les FAC veilleront à ce que toutes les dispositions de la Loi canadienne sur l'accessibilité soient respectées. Si la ressource de l'entrepreneur doit travailler sur place, tous les moyens seront pris pour fournir tout l'équipement nécessaire pour qu'elle puisse fournir les services requis. Si des travaux sont effectués à distance et que la ressource de l'entrepreneur doit accéder au RED, une tablette ou un ordinateur portatif sera fourni. Il incombe à l'entrepreneur ou à sa ressource de fournir tout autre matériel.

ANNEXE B – Base de paiement

Les taux du soumissionnaire retenu seront ajoutés ici à l'attribution du contrat.

ANNEXE C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

	Government of Canada	Gouvernement du Canada
--	-------------------------	---------------------------

COMMON-PS-SRCL#19 Contract Number / Numéro du contrat S4512458 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

	ECURITY REQUIREMENTS CH						
	ATION DES EXIGENCES REL		ÉCURITÉ (LVERS)				
PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A			Bi-t-t-1Bi-ti-i	ala au Manatan			
 Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernmental d'origine 		I .	or Directorate / Direction génér	ale ou Direction			
	Department of National Defence		S/DAMII - 4				
 a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so 	us-traitance 3. b) Name and	Address of Subco	ntractor / Nom et adresse du so	ous-traitant			
 Brief Description of Work / Brève description du tra The Department of National Defence has a requirement t Management, Integration & Innovation teams. 		g in Microsoft Dynan	nics CRM Development to suppleme	nt Applications			
 a) Will the supplier require access to Controlled Go Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis 				✓ No Yes Non Oui			
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?							
Indicate the type of access required / Indiquer le ty	ype d'accès requis						
Will the supplier and its employees require acce Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils (Specify the level of access using the chart in Q (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tablea	accès à des renseignements ou à d uestion 7. c)			No Ves Non ✓ Ves Oui			
8. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaner PROTECTED and/or CLASSIFIED information of Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeu à des renseignements ou à des biens PROTEG	or assets is permitted. rs, personnel d'entretien) auront-ils a ES et/ou CLASSIFIES n'est pas aut			V No Non Ves Oui			
 c) Is this a commercial courier or delivery requirem S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrais 		de nuit?		✓ No Yes Non Oui			
a) Indicate the type of information that the supplier	will be required to access / Indiquer	le type d'informat	on auquel le fournisseur devra	avoir accès			
Canada 🗸	NATO / OTAN		Foreign / Étranger	П			
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la No release restrictions	All NATO countries		No release restrictions				
Aucune restriction relative à la diffusion	Tous les pays de l'OTAN		Aucune restriction relative à la diffusion				
Not releasable À ne pas diffuser							
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :				
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Précis	er le(s) pays :			
7. c) Level of information / Niveau d'information			•				
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED A				
PROTÉGÉ A ✓	NATO NON CLASSIFIÉ		PROTÉGÉ A				
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	=	PROTECTED B				
PROTÉGÉ B ✓	NATO DIFFUSION RESTREINTE		PROTÉGÉ B				
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL	一	PROTECTED C				
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL		PROTÉGÉ C				
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENTIAL				
CONFIDENTIEL	NATO SECRET		CONFIDENTIEL				
SECRET	COSMIC TOP SECRET		SECRET				
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET		SECRET				
TOP SECRET			TOP SECRET				
TRÉS SECRET			TRÉS SECRET	ᆜ			
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)			TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)				

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canad'ä



COMMON-PS-SRCL#19

Contract Number / Numéro du contrat \$4512458 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

DADT A (continued) / DADTIC A (coite)										
PART A (continued) / PARTIE A (suite) 8. Will the supplier require access to PROTECTED ar	d/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?		, No Yes							
Le foumisseur aura-t-il accès à des renseignement	s ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS e	t/ou CLASSIFIÉS?	✓ Non — Oui							
If Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :										
Will the supplier require access to extremely sensiti	ve INFOSEC information or assets?		/ No Yes							
Le foumisseur aura-t-il accès à des renseignement		délicate?	▼ NonOui							
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du mat	ériel :									
Document Number / Numéro du document :										
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - P 10. a) Personnel security screening level required / Ni	ERSONNEL (FOURNISSEUR)									
10. a) Personnel security screening level required / Ni	veau de controle de la securite du personnel requis									
RELIABILITY STATUS	CONFIDENTIAL SECRET	TOP SECR								
COTE DE FIABILITÉ	_ CONFIDENTIEL ✓ SECRET	TRES SEC								
TOP SECRET – SIGINT TRES SECRET – SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO SECR		OP SECRET RES SECRET							
SITE ACCESS										
ACCES AUX EMPLACEMENTS										
Si-1										
Special comments: Commentaires spéciaux :										
NOTE: If multiple levels of screening a	re identified, a Security Classification Guide must be	rovided.								
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de	contrôle de sécurité sont requis, un guide de class									
 b) May unscreened personnel be used for portions Du personnel sans autorisation sécuritaire peut 			✓ No Yes Non Oui							
If Yes, will unscreened personnel be escorted?	-il se voir cornier des parties du travair :		No Yes							
Dans l'affirmative, le personnel en question sen	a-t-il escorté?		✓ Non Oui							
	HEALTH DE ADOTE ADOLL TECH INNIAAT IN									
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENT										
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENT	37 BIENS									
11. a) Will the supplier be required to receive and stor	e PROTECTED and/or CLASSIFIED information or	assets on its site or	No Yes							
premises?			✓ Non — Oui							
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'ent CLASSIFIÉS?	reposer sur place des renseignements ou des bien	s PROTEGES et/ou								
CDASSIFIES:										
11. b) Will the supplier be required to safeguard COM			✓ No Yes							
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des rer	seignements ou des biens COMSEC?		V NonOui							
PRODUCTION										
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair an	d/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIE	D material or equipment	□ No □Yes							
occur at the supplier's site or premises?	•		✓ Non Oui							
Les installations du fournisseur serviront-elles à la et/ou CLASSIFIÉ?	production (fabrication et/ou réparation et/ou modific	ation) de matériel PROTEGE								
elou obassirite:										
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUF	PORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFOR	MATION (TI)								
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED No Yes										
information or data? Via Non Oui Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des										
renseignements ou des données PROTEGES et/	systemes informatiques pour traiter, produire ou stool ou CLASSIFIES?	er electroniquement des								
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?										
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence V Non UOui gouvernementale?										
gouvertierraite:										
TDC/CCT 250 402/2004(42)	County Classification Classification	_								
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classification / Classification de sécurité		Comode							
	UNCLASSIFIED	_	Canadä							

COMMON-PS-SRCL#19



Contract Number / Numéro du contrat S4512458 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C = (continued) | PARTIE C = (suite)
For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises. Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF PROTECTED PROTÈGÉ CLASSIFIED CLASSIFIÉ NATO COMSEC SECRET TRÉS SECRET NATO NEIDENTIEL CONFIDENTIEL TRES SECRET RESTREINTE 12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? ✓ Non If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".

Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. 12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? ✓ Non If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec

TBS/SCT 350-103(2004/12)

des pièces jointes).

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED Canad'ä

COMMON-PS-SRCL#19 Contract N



Contract Number / Numéro du contrat S4512458 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PART	TIE D. ALITORISATIO	M					
13. Organization Project Authority / 0							
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre		I STARK.		Bully signed by STARK, CHANTEL 201 In D-CA, D-SC, DLHORD MOR, DUMPersonnel, DLH- 1996, CH-STARK, CHANTAL 201*	
Chantal Stark		Manager - DAMII 6		CHAN	TAL 301	ent I am De author of the document after a 2020 OK IN HORSZOOFDO II POP Rider Version 12.1.2	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de 343-574-8008		e télécopieur E-mail address - Adresse courri chantal.stark@forces.gc.ca		riel	Date 2023-08-14		
Organization Security Authority /	14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme						
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature ERASMO, MARK Street and Construction (Construction Construction Construction Construction Construction Construction Construction Construction Cons			
Mark Erasmo		Senior Security Analyst		1	761	tion for make of the description of the description of the section	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de		télécopieur	elécopieur E-mail address - Adresse cour		Date		
 Are there additional instructions (Des instructions supplémentaires 				t-elles jointes	;?	No Yes Non Oui	
Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement					Digitally signed by	
Name (print) - Nom (en lettres moulé	es)	Title - Titre		Signature	FORD,	FORD, BETH 697	
Beth Ford		DAMII			BETH 69	7 Date: 2023.06.19 12:51:16 -04'00'	
Telephone No N° de téléphone 613-793-4762	Facsimile No N° de	tělěcopieur	E-mail address - Adresse co Beth.Ford@forces.gc.ca	urriel	Date		
 Contracting Security Authority / A 	lutorité contractante en	matière de sé	curité				
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre		Signature			
Jacques Saumur		Quality Assurance Officer		Saumur,	, Jacques 0	Digitally signed by Saumur, acques 0 Date: 2019.10.30 08:26:37 -04'00'	
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	télécopieur	E-mail address - Adresse cor jacques.saumur@tpsgc-pwgs		Date		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä

PARTIE E : Formulaire de réponse des soumissionnaires

Renseignements du soumissionnaire

Prix pour la ressource proposée

En plus de ce formulaire, il incombe au soumissionnaire d'inclure toutes les informations pertinentes afin de répondre à toutes les exigences et à tous les critères d'évaluation de la DP.

gg
Dénomination sociale de l'entrepreneur :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) de l'entrepreneur :
Poprécentant(a) du coumissionnaire :
Représentant(e) du soumissionnaire :
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du titulaire de l'AMA (soumissionnaire) :
Nom du représentant autorisé du soumissionnaire :
N° de téléphone du représentant autorisé du soumissionnaire :
Courriel du représentant autorisé du soumissionnaire :
Le soumissionnaire :
La soumission est-elle en réponse à la présente DP?
OUI NON

Nom de la ressource	N° du volet, catégorie et niveau d'expertise	Cote de sécurité pour le personnel requise	Bilingue (O/N)	Taux horaire ferme*		Coût estimatif total (TPS/TVH en sus)
	5.1 Informatique, Support aux application - Principal	Secret	N	\$	1,725	\$
	Sous-total :					
	Taxes applicables :					\$
Prix total de la soumission :					\$	

^{*}Le taux horaire de la ressource proposée doit demeurer le même dans le cas où le soumissionnaire soumet plus d'un curriculum vitae.

Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être remplies et fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie comme il est demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

a) Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'<u>article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des : Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels.</u> Les renseignements connexes, requis dans les dispositions relatives à l'intégrité aideront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003, les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, s'il y a lieu. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et fournir les renseignements connexes, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance. Consulter les articles 4.21 : Dispositions relatives à l'intégrité, 5.16 : Conformité en matière d'intégrité et 8.70.2 : Conformité avec les dispositions relatives à l'intégrité du Guide des approvisionnements pour plus de renseignements.

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que celui-ci, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'<u>Emploi et Développement social Canada (EDSC) — Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pour l'équité en matière d'emploi au moment de l'attribution du contrat.

c) Attestation des prix

Le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, au moins un des documents suivants pour justifier le prix, si cela s'applique :

- a. la plus récente liste de prix publiée, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada
- b. les copies de factures payées pour des produits ou des services de qualité similaire et en quantité semblable ou les deux vendus à d'autres clients
- c. une ventilation des prix indiquant notamment le coût de la main-d'œuvre directe, des matières directes et des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs et les coûts de transport ainsi que le bénéfice
- d. des attestations de prix ou de taux; ou
- e. toute autre pièce justificative demandée par le Canada

d) Consentement et remplacement de la ressource

Le soumissionnaire doit fournir un consentement écrit ou électronique signé par la ressource proposée avant la date et l'heure de clôture de la DP. Dans les cas où la ressource proposée est un employé à plein temps du soumissionnaire, une preuve d'emploi signée par un représentant autorisé du soumissionnaire, tel que le directeur financier ou le directeur des ressources humaines, doit être fournie.

Pour être considéré comme valide, le consentement écrit/électronique ou la preuve d'emploi doit avoir été obtenu et signé pendant la période de la demande de soumission et mentionner son numéro. Il doit également inclure une déclaration confirmant la disponibilité de la ressource pour l'exécution du contrat pendant la période mentionnée dans la DP. Si la documentation appropriée n'est pas fournie, la soumission sera déclarée non recevable.

En fournissant un consentement écrit/électronique ou une preuve d'emploi, le soumissionnaire certifie que l'information incluse dans le consentement ou la preuve d'emploi pour la ressource proposée, pour cette exigence, est vraie et exacte.

e) Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions énumérées dans la clause <u>A3025T - Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission</u> (2020-05-04) du Guide des CCUA, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés :</u> 2019-01 et aux Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

f) Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la <u>Directive sur le réaménagement des effectifs</u>?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

En soumettant son offre, le soumissionna	aire, comprend et reconnaît les modalités ci-dessus.	
Personne autorisée à signer au nom du s	soumissionnaire ou de l'entreprise (en lettres moulées) :	
Nom :	Titre :	
Signatura :	Dato	